



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 17-02

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 7 juin 2017 à 20 h à la salle du Conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale, à Saint-Louis-de-Gonzague, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Ferme 236 Inc. demande une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis sur la route 236 constitué des lots 5 125 494, 5 126 298 à 5 126 301 ayant pour effet :

- d'autoriser l'agrandissement de l'aire de production laitière dont la distance séparatrice aux installations d'élevage avec une maison d'habitation localisée au 5, rue Boyer est inférieure de 67,3 mètres à la norme prescrite à 167,8 mètres selon l'article 22.2 faisant partie intégrante du règlement de zonage no 16-125;
- d'autoriser l'agrandissement de l'aire de production laitière dont la distance séparatrice aux installations d'élevage avec une maison d'habitation localisée au 59, route 236 est inférieure de 51,8 mètres à la norme prescrite à 167,8 mètres selon l'article 22.2 faisant partie intégrante du règlement de zonage no 16-125;
- d'autoriser l'agrandissement de l'aire de production laitière dont la distance séparatrice aux installations d'élevage avec une maison d'habitation localisée au 69, route 236 sont inférieures de 19,8 mètres à la norme prescrite à 167,8 mètres selon l'article 22.2 faisant partie intégrante du règlement de zonage no 16-125;
- d'autoriser l'agrandissement de l'aire de production laitière dont la distance séparatrice aux installations d'élevage avec une maison d'habitation localisée au 64, route 236 est inférieure de 92,8 mètres à la norme prescrite à 167,8 mètres selon l'article 22.2 faisant partie intégrante du règlement de zonage no 16-125.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 19^e jour de mai 2017.

Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière